

**MÉMORIAL**  **Memorial**  
DU des  
**GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.** **Großherzogthums Luxemburg.**

**VENDREDI, 29 décembre 1882. N. 73. Freitag, 29. December 1882.**

*Loi du 27 décembre 1882, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1883.*

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 22 décembre 1882, et celle du Conseil d'État du 23 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1882, seront recouvrés, pendant l'année 1883, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

**Art. 2.** Le budget de l'État pour l'exercice 1883 est arrêté :

en recette, à la somme de 7,286,580 fr. ;  
en dépense, à la somme de 6,571,615 fr. ;  
en recette et en dépense pour ordre, à la somme de 1,300,000 fr. ;

le tout conformément au tableau ci-après.

**Art. 3.** La part des communes dans le produit des impôts directs est fixée, pour l'exercice 1883, savoir :

pour l'impôt foncier, à 5 pCt. ;  
pour l'impôt mobilier, à 3 pCt.

*Gesetz vom 27. December 1882, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für's Jahr 1883 betreffend.*

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidungen der Abgeordneten-kammer und des Staatsrathes vom 22. bezw. 23. d. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

**Art. 1.** Die am 31. December 1882 bestehenden directen und indirecten Steuern werden während des Jahres 1883 gemäß den Gesetzen und Tarifen erhoben, welche deren Vertheilung und Erhebung festsetzen.

**Art. 2.** Das Staatsbudget für's Jahr 1883 ist festgesetzt :

in Betreff der Einnahmen auf Fr. 7,286,580 ;  
in Betreff der Ausgaben auf Fr. 6,571,615 ;  
in Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf Fr. 1,300,000 ;

dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

**Art. 3.** Der Antheil der Gemeinden an dem Ertrage der directen Steuern ist für das Jahr 1883 festgestellt :

auf 5 pCt. der Grundsteuer ;  
auf 3 pCt. der Mobiliensteuer.

**Art. 4.** Les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Au Loo, le 27 décembre 1882.

GUILLAUME.

*Les membres du Gouvernement :*

F. DE BLOCHAUSEN.  
Paul EYSCHEN.  
H. KIRPACH.  
M. MONGENAST.

**Art. 4.** Für nicht einschränkende Credite ist keine Ueberschreibung zulässig.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Loo den 27. December 1882.

Wilhelm.

*Die Mitglieder der Regierung :*

F. de Blochausen.  
Paul Eyschen.  
H. Kirpach.  
M. Mongenast.

### Recettes.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1883.
1	I. <b>Excédant présumé</b> des recettes de l'exercice antérieur . . . . .	1,235,000
	II. <b>Contributions directes et accises.</b>	
2	Contribution foncière . . . . .	940,000
3	Contribution mobilière et patente . . . . .	450,000
4	Contribution personnelle . . . . .	80,000
5	Impôt sur les mines et minières . . . . .	40,000
6	Impôt sur les chevaux . . . . .	42,000
7	Impôt sur les cabarets . . . . .	60,000
8	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc. . . . .	130,000
9	Bière . . . . .	90,000
10	Recouvrement de frais de poursuites . . . . .	2,400
11	Timbre de quittances d'accises. . . . .	2,000
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats . . . . .	2,000
13	Extraits du cadastre. . . . .	1,500
14	Recettes diverses . . . . .	1,000

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1885.
	<b>III. Douanes.</b>	
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :	
	a) Droits d'entrée et de sortie. . . . .	4,100,000
	b) Sucre de betteraves. . . . .	240,000
	c) Sel. . . . .	224,000
	d) Tabac indigène. . . . .	52,000
	e) Droit de statistique . . . . .	1,600
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsubgabe sur la bière et l'eau-de-vie. . . . .	9,280
	<b>IV Enregistrement et Domaines.</b>	
16	Enregistrement . . . . .	600,000
17	Grefte . . . . .	19,000
18	Hypothèques . . . . .	65,000
19	Successions. . . . .	100,000
20	Centimes additionnels . . . . .	253,000
21	Timbre . . . . .	195,000
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. . .	10,000
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions, droits fraudés, confiscations en numéraire . . . . .	75,000
24	Recouvrement de frais de justice. . . . .	25,000
25	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance. . . . .	1,500
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau . . . . .	4,000
27	Frais de garde de bois communaux. . . . .	17,000
28	Ventes immobilières . . . . .	75,000
29	Ventes mobilières . . . . .	10,000
30	Rentes des concessions minières . . . . .	210,000
31	Locations . . . . .	10,000
32	Frais de vente d'immeubles. . . . .	7,500
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières . . . . .	3,000
34	Recettes diverses . . . . .	5,000
	<b>V. Postes.</b>	
35	Taxes des lettres et autres recettes . . . . .	415,000

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1883.
<b>VI. Télégraphes.</b>		
36	Taxe des dépêches et autres recettes . . . . .	48,000
<b>VII. Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.</b>		
37	Produit du travail des détenus. . . . .	110,000
38	Produit de la cantine et recettes diverses . . . . .	1,000
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus et autres. . . . .	70,000
<b>VIII. Recettes diverses.</b>		
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions . . . . .	112,000
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges . . . . .	36,000
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention de grades . . . . .	4,000
43	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	6,000
44	Crédit foncier — traitement du commissaire du Gouvernement. . . . .	2,000
45	Versement par les Sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance . . . . .	24,000
46	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne . . . . .	19,000
47	Excédant de recettes de comptables extraordinaires. . . . .	3,000
48	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature. . . . .	6,000
49	Intérêts de fonds en dépôt :	
	a) Fonds de l'État . . . . . 20,000	
	b) Fonds de consignations . . . . . 4,800	24,800
	Total des recettes . . . . .	7,286,580
<b>IX. Recettes pour ordre.</b>		
50	Excédant des recettes de la douane grand-ducale, ou recouvrement d'avances lui faites. . . . . 150,000	
51	Avances reçues par la Caisse de l'État ou retrait de fonds en dépôt 1,000,000	1,300,000
52	Postes. — Recettes à rembourser aux offices étrangers . . . . . 150,000	
	Total général . . . . .	8,586,580

769

**Dépenses.**

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits. pour 1883.
1	<b>I. Liste civile.</b> . . . . .	200,000
	<b>II. Gouvernement.</b>	
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux, des conseillers et du secrétaire général du Gouvernement . . . . .	51,720
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel du Gouvernement. . . . .	60,000
4	Frais de route et de séjour . . . . .	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises). . . . .	12,000
6	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations . . . . .	14,000
7	Dépenses pour décorations . . . . .	3,000
8	Frais d'adjudication . . . . .	5,000
9	Dépenses diverses . . . . .	500
10	<b>III. Chambre des députés.</b> . . . . .	50,000
11	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	5,500
12	<b>IV. Conseil d'État.</b> . . . . .	17,000
	<b>V. Secrétariat luxembourgeois à La Haye.</b>	
13	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger . . . . .	10,800
	<b>VI. Relations extérieures.</b>	
14	Légations . . . . .	12,000
15	Consulats . . . . .	6,500
16	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger . . . . .	7,600
16bis	Crédit en vue de l'exposition d'Amsterdam. . . . .	2,000
	<b>VII. Justice.</b>	
17	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix . . . . .	230,000
18	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises) et frais de chauffage et d'éclairage. . . . .	9,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1883.
19	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de simple police . . . . .	3,500
20	Subside extraordinaire pour la bibliothèque du barreau . . . . .	1,500
21	Frais de route et de séjour . . . . .	450
22	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire.	400
23	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif) . . . . .	4,700
24	Frais de justice civile et militaire. (Crédit non limitatif). . . . .	54,000
25	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges . . . . .	3,400
26	Confection des tables décennales de l'état civil pour la période de 1873-1882.	5,000
27	Traitement d'un aide-exécuteur . . . . .	1,000
<b>VIII. Cultes.</b>		
<i>a) Culte catholique.</i>		
28	Traitements du clergé . . . . .	368,000
28bis	Id. — Restant du dernier exercice. . . . .	500
29	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent, en raison d'une mission spéciale . . . . .	2,800
30	Indemnité de 100 francs à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 500 francs au desservant de Mondorf . . . . .	7,800
31	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs. . . . .	13,600
32	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire . . . . .	3,000
33	Subside pour la bibliothèque du Séminaire . . . . .	500
34	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités du territoire grand-ducal . . . . .	3,700
<i>b) Culte protestant.</i>		
35	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg . . . . .	2,600
36	Subside . . . . .	500
<i>c) Culte israélite.</i>		
37	Traitement du rabbin . . . . .	2,600
38	Subside . . . . .	500

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1885.
39	<b>IX. Corps de gendarmerie et des volontaires . . . . .</b>	354,500
40	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie . . . . .	22,000
	<b>X. Chambre des comptes.</b>	
41	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires . . . . .	34,700
42	Frais de route et de séjour . . . . .	360
43	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues . . . . .	1,600
	<b>XI. Recette générale.</b>	
44	Traitements . . . . .	11,900
45	Loyer et autres dépenses de service . . . . .	1,400
	<b>XII. Contributions directes, accises et cadastre.</b>	
46	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs de la ville de Luxembourg et les membres des conseils cantonaux de révision . . . . .	185,000
47	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie.	1,000
48	Frais de route et de séjour . . . . .	2,500
49	Cadastre. — Rétributions variables . . . . .	24,000
50	Statistique des revenus fonciers . . . . .	800
51	Renouvellement partiel des plans cadastraux . . . . .	2,000
52	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central et des géomètres du cadastre, y compris les impressions et les instruments . . . . .	10,600
53	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif) .	60,000
54	Expédition des rôles des contributions directes. . . . .	2,200
55	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les appareils en repos . . . . .	3,000
56	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif) . . . . .	30,000
57	Acquisition de nouveaux étalons de poids et mesures . . . . .	5,000
58	Dépenses diverses . . . . .	1,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1885.
<b>XIII. Enregistrement et domaines.</b>		
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration Indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux . . . . .	47,200
60	Frais de route et de séjour . . . . .	225
61	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif.) . . . .	62,000
62	Frais de bureau de la Direction, (impressions et livres compris) et des receveurs . . . . .	6,000
63	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables) . . . . .	4,200
64	Restitutions. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,700
65	Frais de vente de domaines. . . . .	7,500
66	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines. . . . .	5,500
67	Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,000
68	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier .	5,000
69	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine. . . .	1,000
<b>XIV. Douanes.</b>		
70	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché . . . . .	32,000
71	Majoration des traitements des fonctionnaires et employés de la douane rétribués par le Zollverein . . . . .	23,000
72	Gratifications. . . . .	11,700
73	Loyer de locaux. . . . .	8,000
74	<b>XV. Caisse d'épargne . . . . .</b>	<b>19,000</b>
<b>XVI. Pensions.</b>		
75	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. . . . .	456,000
76	Id. — Restant d'exercices antérieurs. . . . .	7,000
77	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessaires. . . . .	15,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1883.
<b>XVII. Travaux publics.</b>		
78	Traitements et frais de bureau du personnel. . . . .	72,500
79	Frais de route et de séjour. . . . .	8,500
80	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers. . . . .	71,500
81	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'État par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878. . . . .	21,500
82	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg . . . . .	210,000
83	Curage et entretien des rivières. . . . .	45,000
84	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes . . . . .	10,000
85	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878 . . . . .	150,000
86	Subsides pour être employés à la mise en état de chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
87	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier . . . . .	10,000
88	Entretien, appropriation et réparation de l'Hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie . . . . .	95,000
89	Érection d'un monument à la mémoire de S. M. le Roi Guillaume II, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg; 2 <sup>e</sup> crédit. . . . .	45,000
90	Hospice central d'Ettelbruck; nouveaux aménagements divers . . . . .	29,000
91	Entretien des monuments historiques du pays et embellissements dans diverses parties du pays . . . . .	7,500
92	Élargissement, redressement et mise en état du chemin de halage entre Mertert et Wasserbillig. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
93	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 15 janvier 1843, art. 4 . . . . .	1,500
94	Confection de projets de routes, achats d'instruments, impressions pour le service des travaux publics . . . . .	1,500
95	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos . . . . .	14,000

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1885.
96	Chemins de fer; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent . . . . .	24,000
97	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins de grande communication repris par l'État; pépinières et élagage d'arbres . . . . .	9,000
98	Translation de l'orphelinat d'Ettelbrück au Rham . . . . .	25,000
99	Acquisition et aménagement de l'ancien hôtel de la Banque Nationale . . . . .	150,000
100	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	1,000
<b>XVIII. Domaine de l'État à Luxembourg.</b>		
101	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement . . . . .	6,000
102	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg (y compris une dépense de 11,000 fr. faite en 1882) . . . . .	150,000
105	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir . . . . .	50,000
<b>XIX. Mines.</b>		
104	Traitement du personnel et frais de bureau de l'ingénieur des mines . . . . .	11,000
105	Frais de voyage. . . . .	1,500
106	Redevances à payer aux propriétaires de terrains concessibles. (Crédit non limitatif.) . . . . .	29,750
107	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement. . . . .	5,000
<b>XX. Travaux communaux.</b>		
108	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale. . . . .	40,000
109	Subsides ordinaires pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer . . . . .	50,000
110	Subsides extraordinaires . . . . .	50,000
111	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique . . . . .	5,000
<b>XXI. Dette publique.</b>		
112	Annuités et frais. . . . .	755,900
113	Intérêts et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la caisse de l'État (sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif.) . . . . .	25,000
114	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif.) . . . . .	5,600

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1883.
115	Frais de confection d'obligations et autres de l'emprunt de 1882 ; confection de nouvelles feuilles de coupons de l'emprunt de 1865. . . . .	6,500
<b>XXII. Commissariats de district.</b>		
116	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, y compris les frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale . . . . .	27,000
117	Frais de route et de séjour des commissaires . . . . .	2,500
<b>XXIII. Administration forestière.</b>		
118	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux, de l'assistant et des aides, y compris les frais de bureau et de tournée de l'inspecteur ; indemnités fixes des gardes généraux ; dépenses forestières imprévues. . .	20,000
119	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues. . . . .	15,000
<b>XXIV. Service sanitaire.</b>		
120	Collège médical et médecins de cantons. . . . .	9,500
121	Acquisition des objets nécessaires pour les examens ; frais de déplacement ; visite des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg . . . . .	2,500
122	École d'accouchement. Indemnité pour le personnel enseignant. . . . .	5,000
123	Id. — Entretien des malades et des élèves . . . . .	4,500
124	Traitements et indemnités des vétérinaires. . . . .	13,900
125	Subsides à des sages-femmes . . . . .	6,000
126	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau sanitaire international de Vienne. . . . .	100
127	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie . .	1,200
128	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie etc. . . . .	1,530
129	Subsides aux communes pour travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique.	35,000
<b>XXV. Postes.</b>		
130	Traitements du directeur, des contrôleurs, des percepteurs et des commis, traitements et indemnités des surnuméraires et comptables . . . . .	142,000
131	Indemnités à des agents et à des employés des postes pour services extraordinaires . . . . .	9,500

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1883.
132	Indemnités pour frais de tournée du directeur et des contrôleurs et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents (sans distinction d'exercice) . . . . .	11,000
133	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos . . . . .	162,000
134	Frais de remplacement d'employés et de facteurs malades . . . . .	5,000
135	Loyer de locaux . . . . .	750
136	Frais de route et de séjour . . . . .	2,000
137	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux (sans distinction d'exercice) . . . . .	19,550
138	Transport des dépêches et des colis . . . . .	50,000
139	Impressions, timbres-postes et cartes (y compris une somme de 5000 fr. restant due sur l'exercice 1881); frais de bureau de la direction, des contrôleurs, des percepteurs de Luxembourg (ville et gare) et des bureaux ambulants et de relais . . . . .	24,000
140	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions . . . . .	5,650
141	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international . . . . .	600
142	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	600
<b>XXVI. Télégraphes.</b>		
143	Traitements du directeur, des commis et des facteurs, indemnités des surnuméraires . . . . .	31,750
144	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires . . . . .	5,000
145	Indemnités à allouer aux agents de l'administration des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique dans les bureaux secondaires . . . . .	17,100
146	Frais de bureau . . . . .	3,000
147	Frais de voyage . . . . .	2,400
148	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils . . . . .	5,250
149	Bureau international de Berne . . . . .	420
150	Remboursements aux offices étrangers; frais d'express et bons pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif). . . . .	15,000
151	Dépenses extraordinaires et imprévues . . . . .	28,100

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1883.
<b>XXVII. Agriculture, commerce et industrie.</b>		
152	Commission d'agriculture. . . . .	1,300
153	Chambre de commerce. . . . .	1,600
154	Commissariat de la Banque Internationale. . . . .	6,000
155	Crédit foncier — commissaire du Gouvernement. . . . .	2,000
156	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif). . . . .	15,000
157	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif). . . . .	30,000
158	Indemnité à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties . . . . .	8,000
159	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture . . . . .	15,000
160	Subsides en faveur de la plantation d'arbres fruitiers . . . . .	5,500
161	Crédit pour l'acquisition et le reboisement de terrains vagues . . . . .	pr mémoire.
162	Crédit en faveur de l'enseignement agricole . . . . .	5,000
163	Conférences agricoles . . . . .	4,000
164	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement . . . . .	15,000
<b>XXVIII. Instruction publique.</b>		
<i>a) Enseignement supérieur et moyen.</i>		
165	Athénée, progymnases — traitements et indemnités . . . . .	145,000
166	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses . . . . .	9,000
167	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais (sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif). . . . .	5,700
168	Bourses pour études universitaires ou études supérieures en général. . . . .	10,500
169	Subsides à des élèves indigents . . . . .	600
<i>b) Enseignement primaire.</i>		
170	Commission d'instruction et inspection d'écoles ; traitements, indemnités et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire . . . . .	55,000
171	École normale ; traitements, indemnités et autres dépenses de service . . . . .	28,000
172	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire :	
	a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général . . . . . 61,000	
	b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876. . . . . 26,000	87,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1885.
175	Subsides en faveur d'écoles du soir et du dimanche. . . . .	12,000
174	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice). . . . .	85,600
175	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur . . . . .	12,000
176	Bourses d'études aux élèves-instituteurs . . . . .	12,000
177	Bourses d'études aux élèves-institutrices . . . . .	6,000
178	Subsides temporaires aux élèves-instituteurs qui fréquentent l'École normale	900
179	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par les instituteurs . . . . .	5,000
180	Institution des sourds-muets. — Traitements et indemnités du personnel, et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger. . . . .	9,400
181	Entretien des élèves du même établissement ; habillement et literie. . . . .	6,100
182	Subsides à des instituteurs qui font des études supérieures à l'étranger (sans distinction d'exercice) . . . . .	5,400
185	Création d'une bibliothèque pédagogique . . . . .	1,000
<b>XXIX. Arts et sciences.</b>		
184	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires . . . . .	12,000
185	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg. . . . .	2,000
186	Encouragements aux études industrielles et artistiques . . . . .	6,000
187	Subside à l'Institut, section historique . . . . .	2,000
187bis	Subside extraordinaire à la même société . . . . .	1,000
188	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach. . . . .	2,000
189	Subside à la Société des sciences naturelles . . . . .	1,500
190	Subside à la Société des sciences médicales . . . . .	1,000
191	Subside à la Société botanique. . . . .	300
<b>XXX. Prisons et dépôt de mendicité.</b>		
192	Traitements et émoluments fixes . . . . .	41,500
195	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.) ; habillement et traitement médical des gardiens. Cantine . . . . .	45,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1883.
194	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention . . . . .	100,000
195	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus . . . . .	7,000
196	Menues dépenses . . . . .	1,000
<b>XXXI. Hospice central.</b>		
197	Traitements et émoluments fixes . . . . .	30,000
198	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens.	115,000
199	Menues dépenses . . . . .	800
<b>XXXII. Bienfaisance publique, secours et récompenses.</b>		
200	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique . . . . .	40,000
201	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abatage de bétail, secours particuliers, etc. . . . .	15,000
202	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874) (sans distinction d'exercice) . . . . .	5,000
203	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés. . . . .	2,200
204	Remboursements des secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. . . . .	1,200
204bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	1,060
205	Récompenses pour actes de dévouement . . . . .	500
<b>XXXIII. Police générale et administrative.</b>		
206	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif). . . . .	33,000
207	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif). . . . .	33,000
208	Subsides aux comités cantonaux de patronage des condamnés libérés, et frais de bureau et d'impressions des dits comités . . . . .	600
209	Dépenses à faire en exécution de la convention de Gotha du 15 juillet 1851 pour le transport à la frontière des étrangers indigents qui veulent quitter le pays et pour l'entretien en route et le transport des vagabonds et mendiants indigènes . . . . .	500
210	Primes pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles (sans distinction d'exercice) . . . . .	1,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1883.
211	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux (sans distinction d'exercice) . . . . .	1,500
212	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876 sur la police des bâtiments et de leurs dépendances . . . . .	35,000
213	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance . . . . .	400
214	XXXIV. Dépenses imprévues. . . . .	6,000
215	XXXV. Dépenses d'exercices clos dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs. (Crédit non limitatif). . . . .	2,500
	Total . . . . .	6,571,615
	XXXIV. Dépenses pour ordre. (Crédits non limitatifs.)	
216	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . . . 150,000	
217	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôt de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal . . . . . 1,000,000	1,500,000
218	Postes. — Remboursements aux offices étrangers. . . . . 150,000	
	Total général des dépenses . . . . .	7,871,615

*Arrêté royal grand-ducal du 27 décembre 1882, pour l'exécution de la loi de budget de l'exercice 1883.*

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1883 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Les dispositions de Notre arrêté du 18 mars 1869, réglant l'exécution de la loi du budget

**Königl.-Großh. Beschluß vom 27. December 1882, die Ausführung des Budgetgesetzes für's Jahr 1883 betreffend.**

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben des Staates für 1883 betreffend ;

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

Haben beschlossen und beschließen :

Die Bestimmungen Unseres Beschlusses vom 18. März 1869, über die Ausführung des Büt-

pour 1869, sont applicables au budget des dépenses pour l'exercice 1883.

Au Loo., le 27 décembre 1882.

GUILLAUME.

*Les membres du Gouvernement :*

F. DE BLOCHAUSEN.  
Paul EYSCHEN.  
H. KIRPACH.  
M. MONGENAST.

*Avis. — Administration communale.*

Par arrêté royal grand-ducal en date du 20 décembre courant, ont été nommés :

1° bourgmestre de la commune de Consthum :  
M Guillaume Lanners, cultivateur à Consthum;  
2° bourgmestre de la commune d'Useldange :  
M. François Nothumb, cultivateur à Useldange;  
3° échevin de la ville de Grevenmacher : M.  
Mathias Steinmetz, négociant à Grevenmacher.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, ont été nommés échevins des communes ci-après désignées :

Bertrange : M. N. Gargen le jeune, cultivateur à Bertrange ;  
Leudelage : M. J. Fischbach-Schmit, cultivateur à Leudelage ;  
Sanem : M. Th. Ihry, cultivateur à Soleuvre ;  
Useldange : MM. J.-P. Jungels, cultivateur à Useldange, et M. Sinner, cultivateur à Schandel ;  
Hoscheid : M. N. Hartmann, cultivateur à Hoscheid ;  
Heinerscheid : M. N. Wilmes, cultivateur à Lieler.

Luxembourg, le 25 décembre 1882.

Le Directeur général de l'intérieur,  
H. KIRPACH.

getseßes von 1869, sind auf das Ausgaben-Budget des Dienstjahres 1883 anwendbar.

Im Loo den 27. December 1882.

Wilhelm.

Die Mitglieder der Regierung :

F. de Blochausen.  
Paul Eyschen.  
H. Kirpach.  
M. Mongenast.

*Bekanntmachung — Gemeindeverwaltung.*

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 20. d. Mts. sind ernannt worden :

1° zum Bürgermeister der Gemeinde Consthum :  
Hr. Michel Lanners, Landwirth zu Consthum ;  
2° zum Bürgermeister der Gemeinde Useldange :  
Hr. Franz Nothumb, Landwirth zu Useldange ;  
3° zum Schöffen der Stadt Grevenmacher : Hr.  
Mathias Steinmetz, Handelsmann zu Grevenmacher.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage sind zu Schöffen nachbenannter Gemeinden ernannt worden :

Bartringen : Hr. N. Görgen der Jüngere, Landwirth zu Bartringen ;  
Leudelingen : Hr. Joh. Fischbach Schmit, Landwirth zu Leudelingen ;  
Sassenheim : Hr. Th. Ihry, Landwirth zu Zolver ;  
Useldange : H. J. P. Jungels, Landwirth zu Useldange, und Michel Sinner, Landwirth zu Schandel ;  
Hoscheid : Hr. Math. Hartmann, Landwirth zu Hoscheid ;  
Heinerscheid : Hr. N. Wilmes, Landwirth zu Lieler.

Luxemburg den 23. December 1882.

Der General-Director des Innern,  
H. Kirpach.

*Avis. — Notariat.*

Par arrêté royal grand-ducal du 20 décembre courant, M. Jean-Baptiste-Prosper *Ettinger*, notaire dans le canton de Grevenmacher, à la résidence de Junglinster, a été nommé en la même qualité à la résidence de Grevenmacher, en remplacement de M. le notaire *Namur*, décédé.

Par le même arrêté M. Edmond *Noppeney*, candidat-notaire à Luxembourg, a été nommé notaire dans le canton d'Esch-sur-l'Alzette, à la résidence de Differdange, en remplacement de M. le notaire *Brasseur*, qui a changé de résidence.

Luxembourg, le 25 décembre 1882.

*Le Directeur général de la justice,*  
Paul EYSCHEN.

*Avis. — Service médical.*

Je crois devoir rappeler de nouveau aux pharmaciens du Grand-Duché qu'ils ont à se conformer strictement aux prescriptions des art. 8 et 19 du règlement IV de l'arrêté royal grand-ducal du 12 octobre 1841. Ces articles sont ainsi conçus :

*Art. 8.* « Les pharmaciens écriront lisiblement sur l'étiquette du médicament qu'ils auront préparé, le nom de celui auquel il est destiné, ou le signe qui se trouve sur la recette, en outre la date, le prix et la manière de l'employer, et signeront eux-mêmes l'étiquette ou la feront signer par un aide, sous peine d'une amende de 2 florins pour chaque contravention. »

*Art. 19.* « Les pharmaciens peuvent librement vendre tous les médicaments de leur pharmacie, à l'exception de ceux désignés dans la liste à arrêter par la Régence du pays. Cette liste sera révisée tous les cinq ans. Ils encourront une amende de 3 florins pour chaque médicament de l'espèce qu'ils vendront sans prescription médicale. »

*Bekanntmachung. — Notariat.*

Durch Königl. Groß. Beschluß vom 20. December c. ist Hr. Johann Baptist Prosper *Ettinger*, Notar im Canton Grevenmacher mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, in derselben Eigenschaft mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher, in Ersetzung des verstorbenen Notars *Namur*, ernannt worden.

Durch denselben Beschluß ist Hr. Edmund *Noppeney*, Notariatscandidat zu Luxemburg, zum Notar im Canton Esch an der Alzette mit dem Amtswohnsitz zu Differdingen, in Ersetzung des Hrn. Notars *Brasseur*, dessen Amtswohnsitz verlegt worden ist, ernannt worden.

Luxemburg den 23. December 1882.

Der General-Director der Justiz,  
Paul Eyschen.

*Bekanntmachung. — Medicinalwesen.*

Ich glaube den Apothekern des Großherzogthums neuerdings in Erinnerung bringen zu müssen, daß sie die Vorschriften der Art. 8 und 19 des Reglements IV des Königl.-Groß. Beschlusses vom 12. October 1841 genau zu befolgen haben. Genannte Artikel lauten wie folgt :

*Art. 8.* „ Die Apotheker sollen leserlich auf die Etikette der Arzneimittel, welche sie bereitet haben, den Namen dessen, für welchen sie bestimmt sind, oder das auf der Verordnung bestehende Zeichen, ferner das Datum, den Preis und die Gebrauchsanweisung schreiben, und selbst die Etikette unterzeichnen, oder durch einen Gehülfen unterzeichnen lassen, bei Vermeidung einer Geldbuße von 2 Gulden für jeden Betretungsfall. “

*Art. 19.* „ Die Apotheker dürfen alle Medicamente ihrer Apotheke frei verkaufen, mit Ausnahme derer, welche in der durch die Landesregierung festzustellenden und alle fünf Jahre zu revidirenden Liste verzeichnet sind. Sie verfallen in eine Geldstrafe von 3 Gulden für jedes Medicament dieser Art, welches sie ohne ärztliche Verordnung verkaufen. “

Par conséquent, il est défendu aux pharmaciens de répéter et de délivrer à nouveau, sur la simple demande de particuliers, toute prescription magistrale comprenant des médicaments qui se trouvent sur la liste des separanda, à moins qu'elle ne porte le mot «reiteratur» écrit de la main du médecin.

Luxembourg, le 19 décembre 1882.

*Le Directeur général de la justice,*  
PAUL EYSCHEN.

*Avis. — Administration de l'enregistrement et des domaines.*

Par arrêté royal grand-ducal du 6 de ce mois, M. Gustave Schumacher, actuellement surnuméraire et 2<sup>e</sup> commis à la direction de l'enregistrement et des domaines, a été nommé receveur de cette administration au bureau de Clervaux.

Luxembourg, le 17 décembre 1882.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

*Avis. — Assurances.*

M. Vendelin Jurion, ancien procureur général d'État, et Paul Jurion, avocat-avoué, tous deux domiciliés à Luxembourg, ont été agréés comme directeur divisionnaire et respectivement comme agent général de la Compagnie d'assurance sur la vie humaine dite «Le Soleil», établie à Paris.

Luxembourg, le 21 décembre 1882.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

*Avis. — Agent d'émigration.*

Par arrêté de ce jour, M. Pierre Scholer, cabaretier à Luxembourg, a été autorisé de nouveau à entreprendre des opérations d'engagement et de transport d'émigrants.

Luxembourg, le 22 décembre 1882.

*Le Directeur général de la justice,*  
PAUL EYSCHEN.

Demzufolge ist es den Apothekern untersagt, jede auf die in der Liste der Separanda enthaltenen Arzneien lautende Verordnung auf das einfache Ersuchen von Privatpersonen zu wiederholen oder von neuem zu verabschließen, wenn besagte Verordnung nicht das von der Hand des Arztes selbst vermerkte Wort reiteratur trägt.

Luxemburg den 19. December 1882.

*Der General-Director der Justiz,*  
Paul Eyschen.

*Bekanntmachung. — Einregistrierungs- und Domänen-Verwaltung.*

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 6 d. Mts. ist Hr. Gustav Schumacher, gegenwärtig Supernumerar und 2. Commis an der Direction der Einregistrierungs und Domänen-Verwaltung, zum Einnehmer besagter Verwaltung auf dem Amte zu Clerf ernannt worden.

Luxemburg den 17. December 1882.

*Der General-Director der Finanzen,*  
M. Mongenast.

*Bekanntmachung. — Versicherungswesen.*

Hr. Vendelin Jurion, vormaliger General-Staats-Procurator, und Paul Jurion, Advokat-Anwalt, beide wohnhaft zu Luxemburg, sind Ersterer als Abtheilungs-Director und Letzterer als General-Agent der Lebensversicherungsgesellschaft «Le Soleil», mit dem Sitze zu Paris, bestätigt worden.

Luxemburg den 21. December 1882.

*Der General-Director der Finanzen,*  
M. Mongenast.

*Bekanntmachung. — Auswanderungsagent.*

Durch Beschluß vom heutigen Tage ist Hr. Peter Scholer, Schenkwirth zu Luxemburg, von neuem ermächtigt worden, das Geschäft der Anwerbung und des Transportes von Auswanderern zu betreiben.

Luxemburg den 22. December 1882.

*Der General-Director der Justiz,*  
Paul Eyschen.

*Avis. — Assurances.*

Dans le courant de ce mois, les personnes ci-après ont été désignées comme agents d'assurances :

**Bekanntmachung. — Versicherungswesen.**

Nachbezeichnete Personen sind im Laufe dieses Monats als Versicherungs-Agenten bestätigt worden :

N°	Noms et domicile des agents.	Qualité.	Nom de la Compagnie d'assurances.	Date de l'agrément.
1	<i>Fischer</i> , négociant en rouennerie, rue du Curé, 9, à Luxembourg.	Agent général.	La Foncière, C <sup>e</sup> d'assurances mobilières et immobilières contre l'incendie et le chômage.	2 déc. 1882.
2	<i>Frisch-Kies</i> , aubergiste à Mondorf.	Agent.	North British and Mercantile (incendie).	9 id.
3	Nicolas <i>Schællen</i> , tanneur à Useldange.	Agent.	The Gresham (vie).	18 id.

Luxembourg, le 21 décembre 1882.

*Le Directeur général des finances,*  
**M. MONGENAST.**

Luxemburg den 21. December 1882.

Der General-Director der Finanzen,  
**M. Mongenast.**

*Avis. — Commission des pensions.*

Par arrêté royal grand-ducal du 16 de ce mois, la commission spéciale instituée par l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1863 sur les pensions, a été formée comme suit pour l'année 1883.

a) Pour l'ordre judiciaire : MM. *Bourg*, conseiller à la Cour supérieure de justice, et *Spedener*, juge au tribunal d'arrondissement, membres effectifs; *Schmit*, conseiller à la Cour supérieure de justice, et *Lefort*, juge au tribunal d'arrondissement, membres suppléants.

b) Pour la Chambre des députés : MM. *Dutreur* et *Risch*, membres effectifs; *Fohl* et *Brincour*, membres suppléants.

c) Pour l'ordre administratif : 1° lorsque l'employé à mettre à la retraite appartient à l'administration des douanes : MM. *Hammerel*, inspecteur en chef des douanes, membre effectif; *Weber*, conseiller de douane et secrétaire de la direction, membre suppléant; 2° pour le corps des volontaires et de gendarmerie : MM. *Trausch* et *Bourgeois*, membres effectif et resp.

**Bekanntmachung. — Pensions-Commission.**

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 16. d. Mts. ist die durch Art. 27 des Gesetzes über die Pensionen vom 16. Januar 1863 vorgeordnete Commission für's Jahr 1883 zusammengesetzt wie folgt :

a) Gerichtspersonen : Die H<sup>H</sup>. *Bourg*, Obergerichtsrath, und *Spedener*, Richter beim Bezirksgerichte zu Luxemburg, wirkliche Mitglieder; *Schmit*, Obergerichtsrath, und *Lefort*, Richter beim Bezirksgerichte, stellvertretende Mitglieder.

b) Abgeordnete : Die H<sup>H</sup>. *Dutreur* und *Risch*, wirkliche Mitglieder; *Fohl* und *Brincour*, stellvertretende Mitglieder.

c) Verwaltungsbeamte : 1° wenn der zu pensionirende Beamte der Zollverwaltung angehört, die H<sup>H</sup>. *Hammerel*, Ober-Zoll-Inspector, wirkliches Mitglied; *Weber*, Zollrath und Directions-Secretär, stellvertretendes Mitglied; 2° für das Freiwilligen-Corps und die Gendarmerie : die H<sup>H</sup>. *Trausch* und *Bourgeois*, Hauptleute, ersterer wirkliches, letzterer stellvertretendes Mit-

suppléant; 3<sup>o</sup> dans tous autres cas, MM. *Lentz*, conseiller à la Chambre des comptes, membre effectif, et *Leclerc*, contrôleur des contributions, membre suppléant.

Par arrêté du Conseil de Gouvernement, en date de ce jour, ont été adjoints à cette commission, avec voix consultative, et pour la durée de l'année 1883: MM. les docteurs *Arens* et *Koch*, et comme membres suppléants MM. les docteurs *Alesch* et *Bivort*, tous demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 1882.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

*Avis. — Agriculture.*

Comme par suite des intempéries de l'année courante, une grande partie des champs n'ont pu êtreensemencés de grains d'hiver, qu'il y a dès lors lieu d'avoir recours aux blés d'été, et comme dans plusieurs contrées du pays la récolte d'avoine n'a pu être faite convenablement, que l'avoine ne peut ainsi être employée comme graine de semence, il est très probable qu'au printemps prochain il y aura un manque très sensible de semences de froment et de seigle de mars et d'avoine.

En conséquence le Gouvernement aura soin de faire l'achat de semences provenant de bonne source et de les céder aux cultivateurs au prix coûtant.

Afin qu'on puisse être fixé sur la quantité des semences qui devront être achetées, les cultivateurs voudront adresser leurs commandes avant le 10 janvier prochain, à M. *Enzweiler*, ingénieur agricole à Luxembourg. Des commandes verbales seront reçues à l'hôtel de Gouvernement.

Dès ce moment il ne pourra être donné aucune indication de prix, ni une garantie quelconque pour l'exécution des livraisons. Pourtant les cultivateurs qui feront des com-

glic; 3<sup>o</sup> in jedem andern Falle: die H. H. *Lentz*, Rechnungsrath, wirkliches Mitglied, und *Leclerc*, Steuer-Controleur, stellvertretendes Mitglied.

Durch Beschluß des Regierungs-Conseils vom heutigen Tage sind vorerwähnter Commission für das Jahr 1883 die H. H. DD. *Arens* und *Koch*, und als Stellvertreter die H. H. DD. *Alesch* und *Bivort*, sämmtlich aus Luxemburg, mit beratthender Stimme beigegeben.

Luxemburg den 22. December 1882.

Der General Director der Finanzen,  
M. M o n g e n a s t.

**Bekanntmachung. — Ackerbau.**

Da durch die ungünstigen Witterungsverhältnisse des Jahres ein großer Theil der Felder nicht mit Wintergetreide bestellt, sonach mit Sommerfrüchten eingesäet werden muß, ferner auch die Hafer in einzelnen Theilen des Landes sehr schlecht eingebracht, mithin als Saathafer kaum verwendbar ist, wird voraussichtlich im Frühjahr ein fühlbarer Mangel an Märzweizen, Märzform und Saathafer eintreten.

Die Regierung wird sich daher angelegen sein lassen, diese Saatfrüchte aus guter Quelle zu beziehen und zum Selbstkostenpreise an die Landwirthe abzulassen.

Um rechtzeitig über die Höhe des Bedarfs unterrichtet zu sein, wollen die Landwirthe ihre resp. Bestellungen spätestens bis zum 10. Januar k. Jahres an den Landbau-Ingenieur *Enzweiler* in Luxemburg gelangen lassen. Mündliche Bestellungen werden im Regierungs-Gebäude entgegen genommen.

Preisangabe kann vorläufig noch nicht gemacht, ebenso eine Garantie für die Ausführung der Bestellung nicht übernommen werden. Die Besteller werden indessen rechtzeitig in Kenntniß

mandes seront informés en temps opportun si et à quels prix ils pourront acquérir les semences.

MM. les bourgmestres sont priés de faire publier le présent dans le ressort de leurs communes respectives.

Luxembourg, le 27 décembre 1882.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,*  
F. DE BLOCHAUSEN.

*Avis. — Justice.*

Par délibération prise en assemblée générale le 15 décembre 1882, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a décidé

qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883 l'audience de mardi, qui ne devait être consacrée à l'expédition des affaires civiles que jusqu'au 1<sup>er</sup> février prochain, le sera jusqu'à la fin de l'année judiciaire ;

qu'il tiendra deux audiences commerciales par semaine, savoir les vendredi et samedi à neuf heures du matin ;

que cependant les assignations introductives d'instances nouvelles devront être données pour l'audience commerciale ordinaire de samedi ;

que l'audience correctionnelle de vendredi sera reportée au lundi de chaque semaine.

Luxembourg, le 26 décembre 1882.

*Le Directeur général de la justice,*  
Paul EYSCHEN.

*Avis. — Conseil d'État.*

Par arrêté royal grand-ducal du 27 décembre courant, M. L.-I.-E. Servais, conseiller d'État et ministre d'État honoraire, a été maintenu pour un nouveau terme d'un an dans les fonctions de président du Conseil d'État.

Luxembourg, le 29 décembre 1882.

*Le Ministre d'État, président  
du Gouvernement,*  
F. DE BLOCHAUSEN.

gesetzt, ob und zu welchem Preise die Saatfrüchte beschafft werden können.

Die H. H. Bürgermeister werden gebeten, Vorstehendes in den Gemeinden bekannt zu machen.

Luxemburg den 27. December 1882.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,*  
F. de Blochausen.

*Bekanntmachung. — Justiz.*

Durch eine in der Generalversammlung vom 15. December c. gepflogene Berathung hat das Bezirksgericht von Luxemburg entschieden,

daß vom 1. Januar 1883 ab die Finstags-sitzung, welche zur Verhandlung von Civilsachen nur bis zum künftigen 1. Februar verwandt werden sollte, dies bis zu Ende des Gerichtsjahres sein wird ;

daß dasselbe Gericht wöchentlich zwei Sitzungen für Handelsfachen und zwar Freitags und Samstags um 9 Uhr Vormittags halten wird ;

daß jedoch die einleitenden Vorladungen für neue Prozesse für die gewöhnliche Samstags-sitzung in Handelsfachen ertheilt werden müssen ;

und daß die Freitags-sitzung für Zuchtpolizei-sachen auf den Montag jeder Woche verlegt wird.

Luxemburg den 26. December 1882.

*Der General-Director der Justiz,*  
Paul Eyschen.

*Bekanntmachung. — Staatsrath.*

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 27. December c. ist der Staatsrath und Ehren-Staatsminister Hr. L. J. E. Servais neuerdings auf die Dauer von einem Jahre als Präsident des Staatsrathes bestätigt worden.

Luxemburg den 29. December 1882.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,*  
F. de Blochausen.

*Avis. — Bourses d'études.*

Les bourses d'études *Conter* et *Thomas* sont vacantes, la première à partir du 1<sup>er</sup> décembre courant, et la seconde à partir du 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Les prétendants à la jouissance de ces bourses sont invités à me faire parvenir leurs demandes, accompagnées des pièces justificatives de leurs droits, avant le 15 janvier prochain.

Luxembourg, le 28 décembre 1882.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

**Bekanntmachung. — Studienbörsen.**

Die Studienbörsen der Stiftungen *Conter* und *Thomas* sind, erstere vom 1. December c., letztere vom 1. October l. ab erledigt.

Bewerber um den Genuß dieser Börsen sind aufgefordert, ihre Gesuche nebst Belegstücken vor dem nächstkünftigen 15. Januar an mich gelangen zu lassen.

Luxemburg den 28. December 1882.

*Der General-Director der Finanzen,*  
M. M o n g e n a s t.

---

**Publications non-officielles. — Nichtamtliche Mittheilungen.**

---

*Extrait dressé en conformité de l'art. 24 de la loi du 17 décembre 1859.*

D'un exploit du ministère de l'huissier Scholtes de Luxembourg, en date du 16 décembre 1882, il résulte qu'à la requête de l'administration de la commune de Roeser, représentée par le collège de ses bourgmestre et échevins, composé de MM. Alexandre Schintgen, bourgmestre, demeurant à Crauthem, Jean-Nicolas Klensch, échevin, demeurant à Livange, et Jean-Henri Gaasch, échevin, demeurant à Bivange ;

Il a été formé contre Nicolas Scheiteler, fils, cultivateur, demeurant à Roeser, une demande en expropriation pour cause d'utilité publique, ayant pour objet une parcelle de 4 ares 95 centiares, à prendre le long de la propriété de Jean-Pierre Wilwers, d'un pré, appartenant au dit Scheiteler, situé sur le ban de Roeser, au croisement de l'Alzette avec le chemin de Bivange à Roeser, entre l'Alzette et Jean-Pierre Wilwers, tisserand à Roeser, donnant sur le chemin de Bivange à Roeser ; la dite emprise destinée à l'établissement d'un lavoir communal avec blanchisserie.

L'indemnité d'expropriation offerte par la partie poursuivante est de 80 frs. par are, soit pour les 4 ares 95 centiares à reprendre une somme de 596 francs.

Pour extrait publié conformément à l'art 24 de la loi du 17 décembre 1859.

*L'avoué de la partie poursuivante,*  
WILH. LEIBFRIED.